

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT NASSO
 SAMEDI 31 MAI 2014 / 2 SIVAN 5774
 AVOT 6
CHAVOUOT
 MERC. 4 ET JEUDI 5 JUIN 2014 / 6-7 SIVAN 5774
CHABBAT PARCHAT BEAALOTE'HA
 SAMEDI 7 JUIN 2014 / 9 SIVAN 5774
 AVOT 1

47^e année **36**

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Le troisième mois

Nous l'avons attendu, compté les jours et il est enfin là : le troisième mois. C'est, bien sûr, de celui, hébraïque, de Sivan qu'il s'agit et c'est le Don de la Torah – Chavouoth – qu'il nous apporte. «Troisième mois où fut donnée une lumière triple – la Torah – à un peuple triple – le peuple juif» disent les Sages. C'est qu'ici D.ieu nous donne une Loi et c'est avec elle que nous nous éveillons vraiment au monde. Ensuite, rien ne sera plus jamais pareil. Nous passons d'un état incertain, aux contours indéfinis à la grandeur des univers en marche. Certes, le jour du Don de la Torah, Chavouot, a de quoi impressionner. La Loi crée véritablement un monde nouveau et le sort des hommes en est transformé. Elle enchaîne la violence et ouvre les chemins qu'on nommera plus tard ceux de la civilisation.

Si le mois où cet événement littéralement bouleversant intervient est le troisième, cela a évidemment un sens. Le premier mois, Nissan, celui de la sortie d'Egypte, a vu la sortie d'Egypte. Il a été le mois du surnaturel, celui où le Divin a fait irruption dans l'histoire des hommes. Le deuxième mois, celui de Iyar, a vu l'effort des Juifs qui, dans leur longue marche dans le désert, se sont peu à peu élevés aux hauteurs spirituelles nécessaires pour leur rendez-vous avec la Révélation au mont Sinaï. D'une certaine manière, le premier mois

a été celui de l'appel d'En-Haut et le deuxième, celui de l'œuvre d'en-bas. Quant au troisième ? N'est-il pas celui où, justement, le Haut et le bas se rejoignent ? N'est-il pas celui où, sous nos yeux, cette fusion se produit ? L'homme est, à présent, détenteur de la Sagesse divine. Il sait qu'un trésor lui a été ainsi confié, qu'il va changer sa vie ainsi que sa relation au monde. Il sait qu'il est le porteur de merveilles inouïes et qu'il lui appartient d'en faire le meilleur usage, pour lui, pour les autres, pour le monde.

Notre vie toute entière ne tient-elle pas dans une problématique du même ordre ? Il arrive, au long des jours, que nous hésitions entre le Haut et le bas, entre l'esprit et la matière, entre le Royaume de D.ieu et celui des hommes. La fête de Chavouot, fondatrice par l'événement qu'elle commémore, nous le rappelle : l'homme est une entité à la fois du ciel et de la terre. Il est la créature qui a pour tâche de mener l'univers à son accomplissement en y faisant résider la Sagesse. Par tous les actes de sa vie, il établit le pont entre le spirituel et le matériel.

Cette année encore, les Dix Commandements retentissent à la synagogue pour la fête de Chavouot. Nous serons tous au rendez-vous. N'est-ce pas le sens des choses, du monde et nous-mêmes à la fois qu'ils nous racontent ?

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Bealote'ha Une voie de lumière

Le but de l'éducation

Dans un verset unique (Proverbes 22 :6) : «Eduque un enfant selon sa voie ; même quand il grandira, il ne s'en écartera pas», le Roi Salomon nous communique plusieurs concepts fondamentaux, concernant l'approche de la Torah sur l'éducation.

Le but de l'éducation ne consiste pas simplement à transmettre des informations mais à façonner le caractère de l'élève, de le mettre sur une voie qu'il suivra toute sa vie.

Chaque enfant devra se mettre en route car la vie ne nous permet pas de rester sur place, et au cours des transitions par lesquelles nous passons, nous devons choisir une voie. Mais il faut préparer l'enfant à ces transitions afin qu'il ne soit pas pris par surprise. Et c'est ici qu'intervient l'éducation dont le rôle est de lui donner des valeurs et des principes qui lui enseigneront comment anticiper, affronter et surmonter les défis de la vie.

Ces principes éducatifs doivent, en outre, être bien plus que des vérités intellectuelles mais faire partie intégrante de son être. Tel est le cœur de l'expérience éducative : intérioriser ces enseignements et complètement les intégrer plutôt que de n'en comprendre que le sens théorique et abstrait.

Quand un enfant est ainsi éduqué, il est prêt à s'engager dans le chemin de la vie. Car cette connaissance donne de la force et de l'énergie. Quand un enfant a appris les principes et les valeurs qu'il sait être vrais, il ressent une nouvelle énergie en lui qui s'exprime naturellement en expériences positives dans sa vie.

Encourager l'individualité

Dans ce processus, il est important que chaque enfant ait «sa

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat NASSO

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 25 • Sortie 22h 48

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.21	Marseille	20.52	Nice	20.46
Grenoble	20.57	Montpellier	20.59	Rouen	21.33
Lille	21.30	Nancy	21.09	Strasbourg	21.02
Lyon	21.03	Nantes	21.34	Toulouse	21.09

à partir du dimanche 25 mai 2014

Heure limite du Chema : 09h 52 Pose des Téléphones : 4h 34
 Roch 'Hodech Sivan: vendredi 30 mai 2014



Articles et contenu réalisés par le **BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris
 Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
 Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
 habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS
 Directeur : Rav S. AZIMOV

voie», sa nature propre. Comme le disait le précédent Rabbi, Rabbi Yossef Its'hak, «bien que nous partagions tous le but commun de transformer notre monde en résidence pour D.ieu, chacun possède des tendances et des dons individuels». C'est par l'expression individuelle que nous permettons à D.ieu de Se manifester dans différentes voies, atteignant ainsi une portée plus exhaustive.

C'est la raison pour laquelle un maître ne doit pas pousser ses élèves dans une direction unique mais plutôt découvrir les dons de chacun et l'aider à développer leur expression.

On lit une allusion à cette idée dans la *Michna* (Avot 2 : 9) : «Rabban Yo'hanan ben Zakai avait quatre élèves exceptionnels... Il avait l'habitude d'énumérer leurs qualités». Au lieu de diriger ses disciples dans une voie unique, Rabbi Yo'hanan reconnaissait leurs qualités propres et les encourageaient à s'épanouir en tant qu'individus.

Même lorsqu'il enseigne les vérités éternelles de la Torah, le maître ne doit donc pas rechercher la conformité. Il doit au contraire permettre à chaque élève d'intérioriser ces vérités de la manière qui sied à sa propre nature. Ce principe s'exprime dans la chaîne de transmission de notre tradition toranique. Hillel et Chamaï reçurent tous d'eux la tradition orale de Chemaya et Avtalyon (Avot 1 : 12). Pourtant, ils avaient différentes opinions à propos de la Loi de la Torah. Cela n'était pas le résultat d'une fissure dans la tradition ou la preuve que certains aspects de la loi avaient été oubliés. Mais ces différences se soulevèrent parce que Chemaya et Avtalyon avaient communiqué des principes abstraits à leurs élèves. Hillel et Chamaï cherchaient tous deux à appliquer ces principes à des exemples spécifiques. La révélation divine se manifestait à travers leur nature personnelle. C'est pourquoi les décisions d'Hillel étaient plus indulgentes et celles de Chamaï, plus rigoureuses.

Des lampes resplendissantes

Ces idées sont évoquées de façon allusive dans *Beaalote'ha*. La Paracha commence avec l'ordre enjoint à Aharon d'allumer la *Menorah* dans le Sanctuaire. La *Menorah* représente le Peuple Juif (*Ze'hariah*, ch. 4) car le but de chacun de nous est de diffuser la lumière divine dans le monde, ainsi qu'il est écrit (Proverbes 20 : 7) : «l'âme de l'homme est la lampe de D.ieu». Et c'est par «la lumière de la Torah et la bougie des mitsvot» (Proverbes 6 : 23) que notre peuple illumine le monde. La *Menorah* comportait sept branches

qui symbolisent sept approches différentes du service divin. Cependant, elle était construite d'un seul bloc d'or, indiquant ainsi que les qualités variées du Peuple Juif ne l'empêchent pas de conserver son unité essentielle. La diversité ne mène pas à la division et le développement d'une véritable unité vient de la synthèse d'élans différents, chacun exprimant les talents individuels et la personnalité unique.

Des efforts indépendants

Quand le commandement qu'adresse D.ieu à Aharon lui est transmis, la Torah utilise la phrase : «*Beaalote'ha ète hanerot*», ce qui signifie littéralement : «quand tu feras monter les lampes». Rachi explique que cela signifie que le prêtre devait appliquer la flamme à la mèche «jusqu'à ce que la flamme monte par elle-même» et brille de façon indépendante.

En interprétant ce concept de façon allégorique, chacune des expressions employées par Rachi reflète un concept fondamental.

«La flamme» : chaque personne est potentiellement une «lampe». Mais la flamme réalise ce potentiel, produisant une lumière brillante.

«Monte» : nous ne devons pas nous satisfaire de notre niveau présent mais chercher à progresser, à atteindre un niveau supérieur, dans notre service de D.ieu.

«Par elle-même» : nous devons intérioriser l'influence de nos maîtres jusqu'à ce que leur lumière devienne la nôtre. La connaissance que nous acquérons doit nous doter de la force de «briller» indépendamment.

Mais plus que tout, nous devons «briller par nous-mêmes», c'est-à-dire que le désir d'avancer doit devenir notre propre nature. Même sans y être encouragés par quelqu'un, nous devons continuellement avancer.

Par le même biais, lorsque nous proposons notre enseignement à autrui, nous devons être animés par l'intention qu'il devienne «une flamme qui s'élève toute seule», une lumière autonome qui répand «la lumière de la Torah» dans tout son environnement.

C'est dans cette veine que sont également interprétés les voyages du Peuple Juif à travers le désert : il s'agit de nos voyages à travers les âges vers le but ultime : la révélation de la lumière de Machia'h. Alors, nous nous unissons dans la reconstruction du *Beth Hamikdash* où nous pourrions alors à nouveau contempler les Cohanim en train d'allumer la *Menorah*.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 25 mai – 25 Iyar

Mitsva négative n° 150 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger la seconde dîme, en cas d'impureté, avant de l'avoir rachetée, même à Jérusalem, car la règle générale est qu'une seconde dîme devenue impure doit être rachetée, même à Jérusalem.

Mitsva négative n° 151 : Il est interdit à une personne en deuil de consommer la seconde dîme.

• Lundi 26 mai – 26 Iyar

Mitsva négative n° 141 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la seconde dîme des céréales (non encore rachetée) en dehors de Jérusalem.

Mitsva négative n° 142 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la seconde dîme du vin hors de Jérusalem.

Mitsva négative n° 143 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la seconde dîme de l'huile (non encore rachetée) hors de Jérusalem.

• Mardi 27 mai – 27 Iyar

Mitsva positive n° 119 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que tous les fruits des arbres de la quatrième année soient consacrés. Ils doivent être consommés par leur propriétaire à Jérusalem, comme ceux de la seconde dîme.

• Mercredi 28 mai – 28 Iyar

Mitsva positive n° 131 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de déclarer devant le Saint béni soit-Il que nous avons prélevé les dîmes et les offrandes de prélèvement obligatoires et de proclamer publiquement à ce propos que nous sommes véritablement acquittés de cette obligation.

Mitsva positive n° 125 : Il s'agit du commandement nous incombant de prélever les prémices et de les apporter au Temple.

• Jeudi 29 mai – 29 Iyar

Mitsva négative n° 149 : C'est l'interdiction faite à une personne qui n'est pas Cohen de manger des choses très saintes.

Mitsva positive n° 132 : Il s'agit du commandement en vertu duquel nous devons, en offrant les prémices, réciter les bienfaits de l'Éternel envers nous.

• Vendredi 30 mai – 1^{er} Sivan

Mitsva positive n° 133 : Il s'agit du commandement de prélever de toute pâte la 'Halla et de la donner au prêtre.

Mitsva positive n° 143 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux prêtres l'épaula, les mâchoires et l'estomac de toute bête pure que nous abattons.

Mitsva positive n° 144 : Il s'agit du commandement nous incombant de mettre de côté les prémices de la toison et de les donner au prêtre.

• Samedi 31 mai – 2 Sivan

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre.

• Dimanche 1^{er} juin – 3 Sivan

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement nous incombant de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

Bien avant la fête de Chavouot, Rav Leverton – Chalia'h du Rabbi à West Windsor, New Jersey – avait contacté bon nombre des fidèles juifs de sa communauté : il les invitait à se rendre à la synagogue le matin de Chavouot pour écouter la traditionnelle lecture des Dix Commandements. L'un de ces fidèles, le docteur Fischer, avait fermement décliné la proposition : «Je suis à la tête d'un grand Centre Médical ; il m'est impossible de m'absenter au milieu de la semaine, même pour quelques heures !».

Cependant, le matin de Chavouot, Rav Leverton fut agréablement surpris de l'apercevoir entrer dans la synagogue pour la lecture de la Torah. Que s'était-il passé ? Pourquoi le docteur si occupé avait-il changé d'avis ?

Lors du Kiddouch (collation) qui suivit l'office, le docteur se leva et demanda à prendre la parole :

«Je me rendais en voiture à l'hôpital ce matin et j'ai vu quelque chose que je n'avais jamais vu auparavant : trois jeunes Loubavitch qui marchaient sur le bas-côté de l'autoroute ! Je me suis arrêté à leur hauteur et leur ai demandé ce qu'ils faisaient : se rendaient-ils compte du danger de leur démarche ? Et surtout : où allaient-ils de ce pas décidé alors qu'il ne se trouve aucune synagogue dans les

environs ? Ils m'expliquèrent qu'ils allaient compléter un *Minyane* (assemblée de dix Juifs, nécessaires pour lire la Torah) ! Où ? Je vous le donne en mille : dans la prison locale afin que les détenus juifs puissent écouter la lecture des Dix Commandements !

A ce moment, je me suis posé la question : ne suis-je pas plus prisonnier que ces détenus ? Si eux peuvent – grâce au mouvement Loubavitch – constituer un *Minyane* en prison, moi aussi j'ai la possibilité de me joindre à un *Minyane* !

J'ai fait demi-tour et me suis rendu ici au *Minyane* : le travail peut attendre !».

Tous les fidèles présents au Kiddouch applaudirent spontanément.

Bien entendu, Rav Leverton raconta par la suite cette histoire sur Internet à ses «confrères» *Chlou'him* dans le monde entier ; il reçut en réponse un email de Rav Avi Richler, *Chalia'h* de Mullica Hill dans le New Jersey. Celui-ci travaille en étroite coordination avec l'Institut Aleph qui vient en aide aux prisonniers et soldats juifs :

«Je voudrais vous raconter l'autre côté de l'histoire. C'est moi qui avais demandé à ces jeunes gens de bien vouloir se rendre en prison pour Chavouot. D'habitude, ils séjournent le temps de la fête dans un hôtel à la base militaire de Fort Dix, à quelques minutes de marche de la prison.

J'ai reçu un coup de fil vendredi dernier m'annonçant qu'il y a deux semaines, un grand mur avait été érigé entre le camp militaire et la prison : les jeunes gens seraient donc obligés de

contourner à pied cette muraille, c'est-à-dire d'effectuer une longue marche de cinq kilomètres aller.

Après quelques coups de fil frénétiques, j'ai réussi à contacter le gardien de la prison et il m'a indiqué un autre hôtel, un peu plus près : le seul problème était qu'ils devraient emprunter l'autoroute... à pied bien sûr puisque c'était Chavouot.

Il semble que D.ieu sait ce qu'Il fait et tenait à ce que tous les fidèles se trouvent bien à la synagogue à Chavouot ! Peut-être ce docteur n'aurait-il jamais fait l'effort de se rendre à la synagogue pour écouter les Dix Commandements si ce mur n'avait pas été érigé !»

Rav Sholom Leverton
– Shluchim Exchange –
www.chabad.org
Traduit par Feiga Lubecki

JEUNESSE LUBAVITCH TOULOUSE

organise 2 Centres de Vacances
du 3 au 20 août 2014

31^{ème} année !

PARDESS HANNAH

Filles 8-12 ans
Adolescentes 13-16 ans
à S. Lary-Pla d'Adet
Hautes Pyrénées Chalet de Bègles

PAF

900 €
(voyage compris)

PARDESS MAMACH

Garçons 8-13 ans
à Bordères Louron
Hautes Pyrénées

Ambiance juive, 'hassidique' !

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Bons de vacances sous réserve d'acceptation - Possibilités de bourses et d'aides.

Renseignements et inscriptions : 05 61 21 27 87
pardess30@gmail.com

17 rue Alsace-Lorraine 31000 TOULOUSE Tél. 05.61.21.27.87 - Fax. 05.61.62.86.79

ETINCELLES DE MACHIA'H

La soumission aux nations

Le Talmud (Bra'hot 34b) enseigne : «Il n'y a aucune différence entre l'époque actuelle et le temps de Machia'h sauf (notre émancipation) de la soumission aux nations».

Le Baal Chem Tov donne une explication plus profonde de cette phrase : celui qui ne croit pas que la Providence Divine pénètre chaque aspect du monde est asservi par l'impureté qui dissimule la réalité de la création. C'est le sens de la «soumission aux nations». Mais, au temps de Machia'h, l'esprit d'impureté sera chassé de la terre. Alors la Providence Divine deviendra manifeste et chacun verra que tout provient de D.ieu.

(d'après Keter Chem Tov, sec. 607) H.N.



Spécialiste MUTUELLE
Santé & Prévoyance

Travailleurs non salariés, Indépendants
Professions libérales, Entreprises

ACTIFS & SENIORS

Emmanuel ou Vadim au :
01 80 88 40 05
www.yessod.fr



COMPTE DU OMER 5774

Après la tombée de la nuit, on compte le Omer. On récite alors la bénédiction suivante:
Barou'h Ata Ado-Nai Elo-hénou Mélé'h Haolam Achèr Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Al Sefirat Haomer. On cite ensuite le jour correspondant

- ☐ **Dimanche soir 25 mai – 41^{ème} jour**
Hayom E'had Vearbaïm Yom Chéhèm 'Hamicha Chavouot Vechicha Yamim Laomèr
- ☐ **Lundi soir 26 mai – 42^{ème} jour**
Hayom Chenayim Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Laomèr
- ☐ **Mardi soir 27 mai – 43^{ème} jour**
Hayom Chelocha Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Veyom E'had Laomèr
- ☐ **Mercredi soir 28 mai – 44^{ème} jour**
Hayom Arbaa Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Ouchené Yamim Laomèr
- ☐ **Jeudi soir 29 mai – 45^{ème} jour**
Hayom 'Hamicha Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Ouchelocha Yamim Laomèr
- ☐ **Vendredi soir 30 mai – 46^{ème} jour**
Hayom Chicha Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Vearbaa Yamim Laomèr
- ☐ **Samedi soir 31 mai – 47^{ème} jour**
Hayom Chivea Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Va'hamicha Yamim Laomèr
- ☐ **Dimanche soir 1^{er} juin – 48^{ème} jour**
Hayom Chemona Vearbaïm Yom Chéhèm Chicha Chavouot Vechicha Yamim Laomèr
- ☐ **Lundi soir 2 juin – 49^{ème} jour**
Hayom Tichea Vearbaïm Yom Chéhèm Chiva Chavouot Laomèr

et l'on dit la phrase suivante: "*Hara'hamane Hou Ya'hazir Lanou Avodat Beit Hamikdash Limekomah Bimhéra Béyaménou Amen Séla*"

LE COIN DE LA HALA'HA

Que fait-on à Chavouot ?

On a coutume de se couper les cheveux la veille de Chavouot, donc cette année le **mardi 3 juin 2014**.

Il convient de préparer un nombre suffisant de bougies pour les deux jours de fête ainsi qu'une bougie de vingt-quatre heures.

Mardi soir 3 juin (à Paris avant 21h 29) et **mercredi soir 4 juin** (après 22h 48), les femmes allumeront les deux bougies de la fête (les jeunes filles et les petites filles allumeront une bougie), avec les bénédictions : 1) «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Leahlik Nèr Chèl Yom Tov*» - («*Béni sois-Tu Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les bougies du jour de fête*») et 2) «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé*» - («*Béni sois-Tu Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as fait vivre, exister et qui nous as fait parvenir à ce moment*»).

La fête se termine jeudi soir 5 juin **après 22h 54** (heure de Paris).

Il est de coutume d'étudier toute la première nuit de Chavouot.

Tous, hommes, femmes et enfants, même les nourrissons, se rendront à la synagogue **mercredi matin 4 juin** pour écouter la lecture des **Dix Commandements**. On marque ainsi l'unité du peuple juif autour de la Torah, et on renouvelle l'engagement d'observer ses préceptes.

On a l'habitude de prendre un repas lacté avant le vrai repas de viande mercredi midi.

Jeudi 5 juin, on récite, pendant l'office du matin, la prière de Yizkor en souvenir des disparus : on donnera de l'argent à la Tsedaka pour leur mérite.

F.L.

Carrosserie Peinture Mécanique

- ✓ Rachat de véhicules dans l'état
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur

14 véhicules
de courtoisie



Franchise offerte
(voir conditions au garage)

- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42
directauto@orange.fr
www.garage-direct-auto.com

ESHELGLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit
75019 Paris
01 42 45 36 47

- Personnes âgées ou en perte d'autonomie
- Familles et particuliers
- Situation d'handicap
- Auxilière de vie, aide ménagère etc.



Aide Accompagnement & Service à domicile

Enfin, un service professionnel pour la communauté

AGE INTER SERVICES
3, rue des Boulets - 75011 Paris
01 43 28 80 00
Paris et région parisienne

OCTYS FORMATION
recrute un
CONSEILLER FORMATION
ayant une expérience
significative dans la
formation professionnelle
continue.

Expert comptable, comptable:
vous recherchez un partenaire
sérieux dans la formation
pour votre clientèle ?
Nous sommes votre partenaire
idéal.

Contactez nous au
06.68.77.18.18
infooctys@gmail.com

CHAVOUOT 5774

**ENFANTS JUIFS,
GARÇONS ET FILLES,
vous êtes les garants
de notre Torah**

**Hommes, femmes, enfants,
Soyons tous présents
à la synagogue**

Mercredi 4 juin 2014

6 Sivan 5774

pour écouter la lecture des
10 COMMANDEMENTS

A F DEN
GENCE
FRANÇAISE
ES
NERGIES
NOUVELLES

REGIES & COMMERCIAUX

SUR TOUTE LA FRANCE PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG, TOULOUSE, BORDEAUX...

legrand
BOX / LED

Compteurs Bleus Financés

Partenaires financiers professionnels :
AXfinance lecam FRANCE lease

DAIKIN
PAC & Isolation

Partenaires financiers particuliers :
FRANFINANCE SOFEMO
SOFINCO SOFIMAT SOFISOL
FINANCO SYGMA CREDIT

Contact : 01.45.17.00.32 ou contact@groupe-afden.fr demander Edouard

COMPLEXE SCOLAIRE PARDESS HANNA CRECHE - GAN - PRIMAIRE



Programme conforme à l'Education Nationale
Sport - Musique - Danse - Cantine soignée
Transport sur Boulogne, Massy et Paris 15

32 rue Victor Basch
01 42 31 02 15
M^e Mairie de Montrouge - Bus 126 - 128 - 323

FABRICANT VENTE DIRECTE
LAMYLITERIE

DÉPÔSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TREGA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMONS

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

Jusqu'à
50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés

Système d'assemblage
exclusif

Ouvert du
Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr
Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

MERGUI'SHOWROOM
JOAILLER - DIAMANTAIRE

Création de bijoux sur mesure
Transformation, soudure, rhodiage

40 à 60%
moins chers qu'en bijouterie

116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris • Tél. : 09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Achat Or

Bijoux - Pièces - Débris - Lingot

Du Lundi au Vendredi De 9h30 à 18h30 • Dimanche • Sur Rdv

MISSADA

spécialités chinoises

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

45, rue Laugier - 75017 Paris

Tél : 01 46 22 11 77



NOUVEAU

après
Lyon

BENDAVID
EXPERTISE

un **Expert-comptable**
au service de la Communauté
s'installe
en Ile de France

création de société offerte*

* offre et conditions sur www.bendavid-expertise.fr

73, rue André Karman
93300 Aubervilliers

09 84 29 30 30

1ère consultation gratuite

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

• **Lundi 2 juin - 4 Sivan**

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement nous incombant d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah) et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement nous incombant d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa rémission totale.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction qui a été faite de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

• **Mardi 3 juin - 5 Sivan**

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement nous incombant de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

• **Mercredi 4 juin - 6 Sivan**

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, durant l'année du Jubilé, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

• **Jeudi 5 juin - 7 Sivan**

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquiescer une part des territoires lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux Lévides des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire dans le pays d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévides.
Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un Temple pour le service sacré.

• **Vendredi 6 juin - 8 Sivan**

Mitsva négative n° 79 : Il nous est interdit de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : Il nous est interdit de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède; au contraire, on y montera à petits pas.

• **Samedi 7 juin - 9 Sivan**

Mitsva positive n° 21 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de respecter énormément le Sanctuaire au point de le considérer dans notre cœur comme un lieu inspirant crainte et tremblement.

Un mois d'été inoubliable avec les CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL du 7 au 25 JUILLET 2014

Paris 7° - 15°	Sarah Mergui	06 27 47 34 45
Paris 12°	Yossef Martinez	06 61 10 62 10
Paris 13°	Elie Assouline	06 21 72 67 74
Paris 17°	Esther Elmkiés	06 62 85 73 07
Asnières	Hanna Guershovitz	06 87 69 92 91
Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41
Bondy	Mordehai Benaftali	06 08 02 48 06
Bonneuil	Yossi Altabé	06 65 73 41 30
Boulogne	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
Cergy Pontoise	Mendi Dawidovitch	06 10 25 15 28
Clichy la Garenne	Elie Uzan	06 60 49 67 51
Epinay	Yossef Abrahami	06 11 42 15 33
Fontenay/Bois	Hava Lasry	06 64 21 59 68
Les Lilas	Malka Sarfati	06 61 50 35 47
Meaux	Hanan Fraenkel	06 64 66 93 74
Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
Neuilly/Seine	Rahel Benhamou	06 69 72 15 53
S. Brice	Chalom Amram	06 61 99 59 74
Yerres	Eliahou Attal	06 87 51 66 27

Horaires d'entrée et sortie de CHAVOUOT

Mardi soir 3 juin au jeudi 5 juin 2014

PARIS — ILE DE FRANCE

1^{er} soir mardi 3 juin : 21h 29*

2^e soir mercredi 4 juin : après 22h 48**

Sortie jeudi 5 juin : 22h 54

Horaires d'entrée de CHAVOUOT en PROVINCE

	1 ^{er} soir*	2 ^e soir**		1 ^{er} soir*	2 ^e soir**		1 ^{er} soir*	2 ^e soir**
	Avant	après		Avant	après		Avant	après
Bordeaux	21.24	22.39	Marseille	20.55	22.07	Nice	20.49	22.02
Grenoble	21.00	22.16	Montpellier	21.02	22.16	Rouen	21.37	22.57
Lille	21.35	23.03	Nancy	21.13	22.36	Strasbourg	21.06	22.29
Lyon	21.06	22.23	Nantes	21.38	22.57	Toulouse	21.12	22.25

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez à partir d'une flamme déjà existante.

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat BEAALOTE'HA

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 32 • Sortie 22h 56

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.26	Marseille	20.57	Nice	20.51
Grenoble	21.03	Montpellier	21.04	Rouen	21.39
Lille	21.37	Nancy	21.15	Strasbourg	21.09
Lyon	21.08	Nantes	21.40	Toulouse	21.14

à partir du dimanche 1^{er} juin 2014

Heure limite du Chema : 09h 50 Pose des Téléphones : 4h 25

Fin Kidouch Levana : jeudi 12 juin jusqu'à 23h 43 mn

Dans ISF, il y a aussi... **SOLIDARITE !**

L'année 2014 offre encore la possibilité de **réduire de 75% l'Impôt Sur la Fortune** par un don aux fondations reconnues d'utilité publique, notamment...

En nous remettant, avant le 16 juin 2014
un don en chèque libellé à :
FJF - FONDATION HAYA MOUCHKA

Ou en versant votre don en ligne – reçu cerfa immédiat sur votre mail –
à l'adresse : hayamouchka.fondationjudaisme.org
vous contribuerez encore à l'avenir de la communauté et à son développement !

Choisir de réduire votre ISF en favorisant l'action du **BETH LOUBAVITCH**,

c'est affecter vous-même votre don à une institution dynamique, solidaire et authentique

Le Beth Loubavitch a réalisé en Ile-de-France:

- Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth Haya Mouchka
 - Des Institutions Scolaires pour 2500 élèves
 - 400 berceaux de crèche
 - 120 délégués locaux
 - 60 centres communautaires
 - 15 Mikvaot
 - 45 centres aérés Gan Israël
 - 30 centres de Talmud Torah
 - 1150 cours hebdomadaires pour 12000 participants
 - 2 séminaires d'études européens
- ainsi que :
- 180 000 guides à l'occasion des grandes fêtes juives
 - 35 000 exemplaires de la Sidra de la Semaine
 - 60 000 michloah manot distribués et 2000 lectures de la Méguila à Pourim
 - 25 000 kits distribués pour Hanouccah
 - Programmes de cantines cachères

et aussi des éditions, visites aux malades, contacts réguliers avec les communautés isolées, aides aux familles en difficulté, clubs du 3^e âge et chabbats pleins pour étudiants et lycéens, accompagnement et intégration des enfants différents...

Soutenez cette action d'envergure en versant tout ou partie de votre ISF à :
FONDATION HAYA MOUCHKA : 8 rue Lamartine - 75009 Paris
sous l'égide de la **FONDATION DU JUDAISME FRANÇAIS**

Un reçu fiscal vous sera adressé sous 48 heures.

N'hésitez pas à nous appeler au **01 44 52 72 96**
ou à nous contacter à l'adresse : isf2014bl@gmail.com

La Fondation Haya Mouchka est dédiée à la mémoire de **Batia Bat Harav Bentsion** afin de promouvoir, soutenir, développer toute action éducative ou sociale par le financement de projets liés à la construction ou le fonctionnement d'institutions éducatives, le développement de crèches, d'œuvres sociales d'aide aux plus démunis, aux personnes âgées et aux handicapés, l'octroi de bourses scolaires ou d'études supérieures.